



Circulaire de Rentrée

2014/2015

Bonjour et bonne saison à tous.

Tout d'abord, et je ne le vous dirai jamais assez, je vous invite à lire les règlements fédéraux. D'autant plus que cette année, de nombreux règlements ont été totalement réécrits (féminin, scolaire etc...)

Vous les trouverez sur le site fédéral : <http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?cat=17>

Concernant maintenant les interclubs: j'attire votre attention sur le principal changement : la règle des 103 points devient une règle des 100 points.

Pensez aussi à vous assurer que vos directeurs de groupe disposent, pour vous contacter, d'une adresse email valide, et pensez également à préciser si votre salle de jeu peut accueillir les joueurs handicapés.

Le règlement des interclubs de nationale 4 est toujours calqué sur celui de la N3.

Le règlement de ligue 1 est lui aussi copié au maximum sur celui de la N4 mais le nombre de joueurs (seulement 5) nous impose des adaptations :

3.7.f) les 50% sont arrondis à l'inférieur pour donner 2 joueurs

3.7.g) 2 joueurs mutés au lieu de 3

3.7.h) 3 joueurs français au lieu de 5

En cas de doute n'hésitez pas à contacter votre directeur de groupe.

Montées et descentes :

Le premier de chaque groupe de Nationale 4 accède à la Nationale 3, les trois derniers de chaque groupe (8ème 9ème et 10ème) sont susceptibles de descendre en ligue 1.

Le nombre exact de descentes sera lié au nombre d'équipes de nationale 3 qui redescendront en nationale 4 en fin de saison.

En ligue 1 : Le premier de chaque groupe monte en nationale 4, les trois derniers de chaque groupes (7eme 8eme et 9eme) sont susceptibles de descendre en départementale. Le nombre exact de descentes sera lié au nombre d'équipes montant des divisions départementales.

Pour chaque division départementale le premier de chaque département montera en ligue1.

Droits d'inscription :

Toute équipe de N4 doit s'acquitter d'une inscription de 31€

Toute équipe de Ligue 1 doit s'acquitter d'une inscription de 25€

Chèque à l'ordre de la ligue du Languedoc Roussillon d'échecs

à envoyer à votre directeur de groupe avant le début du championnat bien sur.

Concernant les forfaits :

En Nationale 4, le forfait d'une équipe entraîne une pénalité de 75 € (50€ en Ligue 1).

Si une équipe fait deux forfaits (en dehors d'un W.E.), elle sera automatiquement rétrogradée dans la division inférieure la saison suivante et ne pourra pas être remplacée par une autre équipe du même club.

L'amende est doublée si le forfait a lieu à la dernière ronde.

Amendes pour forfait individuel (N4 et Ligue 1) : 20€ à partir du 4eme forfait dans la saison, l'amende est doublée si le forfait individuel n'est pas annoncé à l'équipe adverse et au directeur de groupe 24h auparavant

Bonnes parties à tous

Amicalement

Frédéric DIJOUX
Directeur Technique Régional